



# Ice Proof for Diesel

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

MSDS Version: E04.00

Date d'émission: 13/08/2014

Blend Version: 3

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Ice Proof for Diesel

Code du produit : W22700

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Additif pour gazole

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Wynn's Belgium

Industriepark-West 46

9100 Sint-Niklaas - Belgium

T +32 3 766 60 20 - F +32 3 778 16 56

[msds@wynns.eu](mailto:msds@wynns.eu) - [www.wynns.be](http://www.wynns.be)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : BIG: +32(0)14/58.45.45

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Sens. 1 H317

Carc. 2 H351

STOT SE 3 H336

Asp. Tox. 1 H304

Aquatic Chronic 2 H411

Texte complet des phrases H: voir section 16

##### Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Carc. Cat. 3; R40

Xn; R65

R43

N; R51/53

R66

R67

Texte complet des phrases R: voir section 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Ice Proof for Diesel

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Mélange de: 2,2',2'',2'''-(éthylènedinitrilotétrakis-N,N-di(C16)alkylacétamide; 2,2',2'',2'''-(éthylènedinitrilotétrakis-N,N-di(C18)alkylacétamide, 2-Butenoic acid,4-oxo-4-(tridecylamino)-, (Z)-, branched , Naphtalène, Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphthalène

Mentions de danger (CLP) :

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Phrases EUH :

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants  
P405 - Garder sous clef  
P261 - Éviter de respirer les vapeurs  
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection  
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
P331 - NE PAS faire vomir  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphthalène	(Numéro CE)918-811-1 (N° REACH)01-2119463583-34	>= 90	N; R51/53 Xn; R65 R66 R67
Mélange de: 2,2',2'',2'''-(éthylènedinitrilotétrakis-N,N-di(C16)alkylacétamide; 2,2',2'',2'''-(éthylènedinitrilotétrakis-N,N-di(C18)alkylacétamide	(n° CAS)136920-07-5 (Numéro CE)406-640-0 (Numéro index)616-047-00-0 (N° REACH)01-0000015616-68	2,5 - 5	R43
2-Butenoic acid,4-oxo-4-(tridecylamino)-, (Z)-, branched	(n° CAS)84583-68-6 (Numéro CE)283-219-6 (N° REACH)01-2119980949-12	1 - 2,5	Xi; R36/38 R43 N; R51/53
Naphtalène	(n° CAS)91-20-3 (Numéro CE)202-049-5 (Numéro index)601-052-00-2	1 - 2,5	Carc. Cat. 3; R40 Xn; R22 N; R50/53
oleic acid, compound with N-(2-aminoethyl)ethane-1,2-diamine	(n° CAS)18016-43-8 (Numéro CE)241-924-6 (N° REACH)01-2119980026-38	0,1 - 1	Xi; R36/38 N; R51/53

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphthalène	(Numéro CE)918-811-1 (N° REACH)01-2119463583-34	>= 90	STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411

# Ice Proof for Diesel

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Mélange de: 2,2',2'',2'''-(éthylènedinitrilotétrakis-N,N-di(C16)alkylacétamide; 2,2',2'',2'''-(éthylènedinitrilotétrakis-N,N-di(C18)alkylacétamide	(n° CAS)136920-07-5 (Numéro CE)406-640-0 (Numéro index)616-047-00-0 (N° REACH)01-0000015616-68	2,5 - 5	Skin Sens. 1B, H317
2-Butenoic acid,4-oxo-4-(tridecylamino)-, (Z)-, branched	(n° CAS)84583-68-6 (Numéro CE)283-219-6 (N° REACH)01-2119980949-12	1 - 2,5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Naphtalène	(n° CAS)91-20-3 (Numéro CE)202-049-5 (Numéro index)601-052-00-2	1 - 2,5	Carc. 2, H351 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
oleic acid, compound with N-(2-aminoethyl)ethane-1,2-diamine	(n° CAS)18016-43-8 (Numéro CE)241-924-6 (N° REACH)01-2119980026-38	0,1 - 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319

Textes des phrases R et H: voir section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir les voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles resp.: position semi-assise. Vomissement: prévenir l'asphyxie/la pneumonie aspiratoire. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Prévenir le refroidissement en couvrant la victime(ne pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, lui éviter tout effort physique. En fonction de l'état: médecin/hôpital.
- Premiers soins après inhalation : Amener la victime à l'air libre. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.
- Premiers soins après contact avec la peau : Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé etv se laver immédiatement et abondamment avec d'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche abondamment à l'eau. Ne pas faire vomir. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. corrosion et irritation de la peau. Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer dermatite et dessèchement.
- Symptômes/lésions après ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Maux de tête. Douleurs abdominales. Risque de pneumonie aspiratoire. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Mousse AFFF. Poudre BC.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Combustible. Liquide et vapeurs inflammables. Dû à l'écoulement ou à l'agitation, ce matériau risque d'accumuler des charges électrostatiques et de s'enflammer au moment de leur décharge par éclat.
- Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

# Ice Proof for Diesel

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Lunettes de protection. Ecran facial. Gants. des vêtements de protection.

Procédures d'urgence : Délimiter la zone de danger. Boucher les parties souterraines. Fuite importante/en milieu confiné: AR à air comprimé. Nettoyer les vêtements contaminés.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute propagation dans les égouts. Empêcher la pollution du sol et de l'eau.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés.

Procédés de nettoyage : Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : conforme à la réglementation. Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau. Ne présente pas de risques particuliers dans les conditions normales d'hygiène industrielle.

Mesures d'hygiène : Observer l'hygiène usuelle. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conforme à la réglementation. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Température de stockage : < 45 °C

Lieu de stockage : Conforme à la réglementation. Ventilation au ras du sol. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. correctement étiqueté.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Naphtalène (91-20-3)		
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	50 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV TWA (ppm)	10 ppm
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	53 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (ppm)	10 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	80 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	15 ppm
Belgique	Classification additionnelle	D

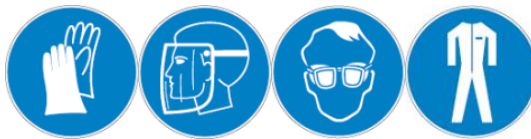
# Ice Proof for Diesel

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Gants. Ecran facial. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection.



Protection des mains : néoprène. nitriles. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Limpide.
Couleur	: Bleu-vert.
Odeur	: aromatique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	:
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
indice de réfraction	: 1,502
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: < -18 °C
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 64 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique @20°C	: 888 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique @40°C	: 2,53 mm <sup>2</sup> /s
Viscosité, dynamique @40°C	: Aucune donnée disponible
Viscosité	:
Viscosité Index	:
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Indications complémentaires : Les données physiques et chimiques dans cette section sont des valeurs typiques pour ce produit et ne sont pas prévues comme caractéristiques de produit.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Conserver à l'écart des: oxydants forts et acides forts.

# Ice Proof for Diesel

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs nocifs/irritants p.ex.: monoxyde de carbone - dioxyde de carbone.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

#### Naphtalène (91-20-3)

ATE CLP (voie orale) 500,000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Ecologie - eau : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer en centre de traitement agréé.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 3082

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation exacte d'expédition/Description (ADR) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

Description document de transport (ADR) : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Hydrocarbures, C10, aromatiques; naphthalène), 9, III, (E)

# Ice Proof for Diesel

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : 9  
Étiquettes de danger (ADR) : 9



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement :



Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 90  
Code de classification (ADR) : M6  
Panneaux oranges :



Dispositions particulières (ADR) : 274, 335, 601  
Catégorie de transport (ADR) : 3  
Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E  
Quantités limitées (ADR) : 5L  
Quantités exceptées (ADR) : E1  
Code EAC : •3Z

#### 14.6.2. Transport maritime

Numéro EmS (1) : F-A, S-F

#### 14.6.3. Transport aérien

Instruction "cargo" (ICAO) : 964  
Instruction "passenger" (ICAO) : 964  
Instruction "passenger" - Quantités limitées (ICAO) : Y964

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH  
Ne contient pas de substance candidate REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Ice Proof for Diesel

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)  
Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

Aquatic Chronic 2

Asp. Tox. 1

Carc. 2

Eye Irrit. 2

Skin Irrit. 2

Skin Sens. 1

Skin Sens. 1B

STOT SE 3

H302

H304

H315

H317

H319

H336

H351

H400

H410

H411

R22

R36/38

R40

R43

R50/53

R51/53

R65

R66

R67

N

Xi

Xn

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2

Danger par aspiration, Catégorie 1

Cancérogénicité, Catégorie 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3

Nocif en cas d'ingestion

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Provoque une irritation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée

Provoque une sévère irritation des yeux

Peut provoquer somnolence ou vertiges

Susceptible de provoquer le cancer

Très toxique pour les organismes aquatiques

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Nocif en cas d'ingestion

Irritant pour les yeux et la peau

Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Dangereux pour l'environnement

Irritant

Nocif

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*